

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 22 février 2018**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 22 février 2018, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents: M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mmes Planchenault, Mme Hiland (arrivée à 21 h 00), Mme Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, MM. Travers, Beunard et Mme Vilfeu.

Absents excusés : M. Pottier (pouvoir donné à M. Brunet) et Mme Forêt-Vettier (pouvoir donné à M. Travers).

Secrétaire de séance : Mme Laurence PELTIER

Ordre du jour

- ☞ Echanges avec le Conseil Municipal Enfants de 20 h à 21 h
- ☞ Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires : Point sur les travaux – Passation avenants aux marchés de travaux
- ☞ Compte rendu de la commission des travaux du 1<sup>e</sup> février 2018 et de la réunion avec les habitants de l'impasse des Aulnes
- ☞ Révision des tarifs communaux
- ☞ Contrat d'entretien de l'horloge et des cloches de l'église
- ☞ Accueil de loisirs : projet de partenariat avec Ahuillé – Programme d'activités et fixation suppléments à l'accueil de loisirs des vacances d'hiver
- ☞ Questions diverses

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 janvier 2018**

Le compte rendu de cette réunion est approuvé après avoir apporté les précisions suivantes :

- Animation de Noël du 22 décembre 2017 : remerciements au comité des fêtes d'avoir eu l'idée de tirer le feu d'artifice lors de cette soirée,
- Aménagement Rue des Lauriers : En voirie, seule la réfection de la bande de roulement est prise en charge par le Conseil Départemental, les autres travaux d'aménagement (trottoirs, signalisation, places de stationnements, etc..) sont à la charge la commune.

**ECHANGES AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Le Conseil Municipal Enfants n'ayant pas été associé cette année à la soirée des vœux, il a été invité à rencontrer le conseil municipal adultes pour évoquer ses souhaits en matière d'aménagements communaux et présenter ses projets.

Etaient présents : Shanaëlle TOMCZYCK (Adjointe), Noé BEUNARD, Julien DUTERTRE, Noé LEGOURD et Léna METAYER.

Absents excusés : Yanis BEAUFORT, (Maire), Léane COULON, Lysandre LARDEUX, Ceylian PARIS, Janelle POIRIER et Louca ROCHER.

### **Aménagements communaux souhaités par les jeunes :**

Réfection aire de jeux – complexe sportif : des devis d'installation de nouveaux jeux sur ressort et d'une table de pique-nique ont été sollicités et seront examinés par la commission des travaux lors de sa prochaine réunion. Néanmoins, pour des raisons budgétaires, la pose de dalles synthétiques au sol est abandonné (il sera donc remis du gravier).

Réfection du chemin de sable le long du terrain de football (entre la rue des Primevères et la Rue du Lavoir) : le conseil municipal reconnaît que ce passage est tout raviné en raison de la pente et qu'il est nécessaire de prévoir un autre matériau. Ce dossier sera réexaminé avec EUROVIA dans le cadre de l'aménagement de la rue des Lauriers.

Dangerosité de la sortie des écoles avec demande de pose d'un STOP rue de Venage (à l'intersection avec la rue des Ecoles) et mise en place de passages pour piétons : dans le cadre du schéma directeur de circulation apaisée, ce secteur est classé en zone de rencontres (zone où les piétons sont prioritaires avec une limitation de vitesse pour les automobilistes et autres usagers à 20 Km/heure). De ce fait, il n'est pas possible d'installer de stop, ni de passages piétons. Par contre, il sera étudié la pose d'un miroir Rue de Venage (ce qui permettrait de voir les véhicules venant de la rue des Ecoles). Néanmoins, le conseil demande aux automobilistes de respecter les limitations de vitesse et s'engage à publier dans chaque bulletin municipal un article sur la sécurité en traitant à chaque fois d'une nouvelle thématique. De leur côté, les enfants et jeunes, qu'ils soient à pied, vélos ou trottinettes, sont invités, eux aussi, à respecter le code de la route.

Zone locative – Dangerosité de la côte des Murs : En raison de l'étroitesse de cette voie à 2 sens, les jeunes conseillers souhaiteraient l'installation d'un panneau « stop » ou d'un panneau « attention aux enfants ». Aussi, après discussion, le Conseil Municipal Adulte étudiera la possibilité d'installer une chicane sur le chemin du Coudray, à l'entrée du quartier (de ce fait, les véhicules ne se croiseraient plus).

### **Projets du Conseil Municipal Enfants d'ici la fin de l'année scolaire :**

- Visite de la cuisine centrale de Cossé le Vivien le vendredi 02 mars 2018,
- Participation à l'organisation du carnaval du 24 mars 2018,
- Organisation d'une chasse aux trésors ou d'une randonnée nature pour les habitants de Montigné avec une vente de gâteaux au profit d'une association (date non fixée)

Le conseil municipal adulte félicite les enfants pour leur implication dans la vie communale et les encourage à poursuivre dans cette voie.

## **DEDOUBLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – RECRUTEMENT DE PERSONNEL**

La création de l'emploi aidé (CAE), évoquée lors du dernier conseil, n'a pu aboutir. En effet, au vu des horaires proposés (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 15 à 9 h et de 16 h 30 à 19 h 15 + mercredi de 7 h 15 à 9 h 00 - uniquement en période scolaire), une seule personne sur les 4 personnes qui ont répondu à l'appel de candidatures était intéressée par le poste (alors que 500 personnes ont été contactées par Pôle Emploi). Or, après avoir effectué une semaine de stage dans notre structure, Cap Emploi nous a été signifié que cette personne n'était plus éligible à un emploi aidé en raison de son âge. Les évolutions récentes ne permettant plus de créer ce type d'emploi, il a été décidé de créer un emploi contractuel, d'une durée de 19 h 45' par semaine scolaire, dans le cadre d'un accroissement d'activités et d'y nommer cette personne.

## **REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

### **Avenants au marché de travaux**

Il est décidé la passation d'avenants, d'un montant global de 6 583,48 € HT pour les travaux supplémentaires ci-après :

#### Travaux 1<sup>ère</sup> phase – Salle TAP et Future bibliothèque

- Lot N° 6 – Peintures – Sols souples – Entreprise GERAULT – Avenant N° 1 de 178,58 € HT pour la fourniture et la pose d'un sol PVC dans l'entrée de la future bibliothèque – Montant du marché porté à 30 003,08 € HT
- Lot N° 1 – Maçonnerie et démolitions – Entreprise BETM – Avenant N° 3 de 571,42 € HT suite à la démolition de l'abri et la modification de la rampe
- Lot N° 2 – Charpentes, murs ossature bois, bardage – Ets MENGUY – Avenant N° 1 – Moins-value de 2 656,00 € HT liée à la modification du plan de la rampe,

#### Travaux Phase 2 – Anciens locaux de la maternelle et de l'accueil de loisirs (niveau inférieur de la salle de loisirs)

- Lot N° 1 – Maçonnerie et démolitions – Entreprise BETM – Avenant N° 2 de 3 644,05 € HT pour la réfection des réseaux eaux usées de l'école maternelle liés aux problèmes d'odeurs
- Lot N° 8 – Plomberie-chauffage et WMC – Entreprise MARSOLLIER – Avenant N° 2 – 1 213,09 € HT pour la mise en place d'une ventilation de chutes incluant raccordement, chapeau et percement
- Lot N° 8 – Plomberie-Chauffage et VMC – Entreprise MARSOLLIER – Avenant N° 3 – 1 819,34 € HT pour la fourniture et pose de sanitaires supplémentaires (2 éviers + 1 lavabo) suite à plan modifié lors de la rencontre avec les enseignants et ATSEM
- Lot N° 7 – Carrelage-Faïence – Ets BREL – Avenant N° 1 – 1 813,00 € HT Dépose et repose de carrelages liées à la réfection des réseaux eaux usées

Le montant global du marché, initialement de 309 399,74 € HT (option A incluse) est porté (en intégrant les avenants approuvés lors des précédentes réunions) à 319 348,63 € HT.

Le conseil municipal ne se prononce pas dans l'immédiat sur les 2 devis ci-après :

- Remplacement de 2 fenêtres bois de la future bibliothèque par 2 fenêtres PVC – Coût : 1 902,00 € HT : ces travaux feront l'objet d'une demande d'aide dans le cadre du dispositif CEE
- Fourniture de 2 portes intérieures pour la future bibliothèque : 380,28 € HT (voir possibilité de récupération de portes existantes).

D'autres devis sont sollicités pour les futurs locaux scolaires :

- ✗ pose de prises supplémentaires (SMEC),
- ✗ aménagement de placards de rangement (MONNIER),
- ✗ fourniture et pose d'une nouvelle clôture (extension cour pour les primaires). D'ailleurs, à ce sujet, il est déploré la dépose de la clôture actuelle alors que la commune ne le souhaitait pas (les frais de dépose ne seront pas pris en charge).

Il va être rappelé aux entreprises que des pénalités de retard seront appliquées si les délais ne sont pas respectés.

Lors de la dernière réunion de chantier, il a été constaté que les siphons de sol de la cuisine du restaurant scolaire/salle de loisirs ne sont pas étanches, provoquant des fuites dans la classe du dessous. Aussi, pour résorber ce problème et pouvoir bénéficier d'une garantie décennale, il est préconisé de procéder à une réfection totale du sol de la cuisine (démolition carrelage, mise à nu de la chape de ciment, remplacement des canalisations et des siphons, ragréage, pose d'une résine sur le sol qui remonterait jusqu'au niveau des plinthes puis pose d'un nouveau carrelage). Néanmoins, au regard de l'importance et du coût des travaux qui nécessiteront une inutilisation de la cuisine pendant 2 semaines minimum, il est décidé d'attendre les devis avant de se prononcer (voir possibilité de ne remplacer que les siphons de sols). Une vérification de l'étanchéité des siphons au niveau du bar et des toilettes de la salle de loisirs sera également à prévoir.

#### **COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LES HABITANTS DE L'IMPASSE DES AULNES CONCERNANT LES EAUX PLUVIALES ET LES RISQUES D'INONDATIONS**

Lors de cette réunion, il a été stipulé que :

- la commune a décidé de surseoir aux travaux au niveau du regard à l'entrée du passage piétonnier de l'école du sacré-Cœur pour des raisons budgétaires (coût très élevé),
- le transfert de la compétence « eaux pluviales en agglomération », initialement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Puis, il est précisé qu'à la suite de l'orage de 2013, des panneaux ont été posés le long de la propriété de Mme Démoire, Rue St Georges et que l'aménagement pour dévier les eaux de la rue du Parc vers la Place Jean Bézier sera réalisé dans le cadre des travaux de la rue des Lauriers.

Aussi, afin de palier à la problématique des risques d'inondation exceptionnels, il est décidé :

- de rechercher des solutions moins coûteuses pour le regard de la rue des Ecoles : demande devis auprès de l'entreprise SALMON avec un éventuel passage sur le terrain de M. et Mme DURAND,
- de vérifier les niveaux de la Rue St Georges afin de mieux apprécier l'impact des panneaux qui ont été posés,
- de prévoir dans le cas de réalisation de travaux de ruissellement de la Place Jeanne d'Arc un renvoi des eaux pluviales vers la Place Jean Bézier (qui ferait office de bassin d'orage) et non dans le réseau eaux pluviales.

Le Conseil Municipal confirme néanmoins qu'il n'est pas possible de réaliser tous les travaux qui seraient nécessaires pour faire face aux pluies centennales.

#### **DISPOSITIF CEE**

Dans le cadre de la mise en œuvre et valorisation des certificats d'économie d'énergie, Laval Agglomération a obtenu une dotation de 1 300 000 € pour les 20 communes destinée à financer des travaux d'économie d'énergie (isolation de combles ou toitures, isolation des murs, isolation d'un plancher, remplacement de fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant, remplacement de chaudières etc...).

A ce titre, la commune déposera donc une demande d'aide pour des travaux de :

- remplacement de fenêtres ou portes fenêtres (salle de loisirs, cuisine du restaurant scolaire, bibliothèque, salle des associations). Néanmoins, de nouveaux devis devront être sollicités pour se conformer aux nouvelles modifications de coefficients thermiques,
- remplacement de la chaudière de la salle de loisirs,
- isolation du plafond du sous-sol du salon de coiffure.

Les dossiers sont à déposer pour le 15 mars (la sélection des dossiers retenus aura lieu en avril).

#### **AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG**

La rencontre avec Méduane Habitat, prévue initialement le 19 février est reportée au 13 mars 2018, à 18 h 00. Une rencontre sera également organisée avec Mayenne Habitat.

## REVISION DES TARIFS COMMUNAUX ET DES LOYERS

### **Fournitures scolaires**

Le crédit « fournitures scolaires », alloué à chacune des écoles, est fixé à 48,00 € par élève pour l'année 2018 (au lieu de 47,00 € en 2017).

### **Droit de stationnement – taxis**

La redevance annuelle de stationnement pour chacun des 2 taxis installés sur la commune (MM. Roger et Miguel MARGERIE) est fixée à 47,00 € (au lieu de 46 € en 2017).

### **Concessions cimetièrè**

Le M<sup>2</sup> - 50 ans : 143 ,00 € (140,00 € en 2017)

30 ans : 88 ,00 € (86,00 € en 2017)

15 ans : 46 ,00 € (45,00 € en 2017)

Cavurne : 247,00 € (au lieu de 242,00 €) + 1 M<sup>2</sup> de terrain de concession trentenaire.

Installation plaque/Jardin du Souvenir : 23,00 € (soit 50 % du coût d'un M<sup>2</sup> de concession de 15 ans).

### **Chiens et chats errants**

Montant du dédommagement dû par les propriétaires pour :

- capture et enfermement dans chenil communal : 25,00 € (au lieu de 20 €)
- transfert à la SPA : 65,00 € (au lieu de 60 €)

**Droit de place/Commerçant** : le droit de place des commerçants ambulants est fixé à 104 € par an (102 € en 2017).

### **Loyers**

**Logement de la Rue des Ecoles** : 94,31 € par mois avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (contre 93,33 € en 2017) – Augmentation de 1,05 % entre les indices de références des loyers des 4<sup>ème</sup> trimestres 2016 et 2017.

### **Immeuble Rue Joseph Peigner**

- Logement de l'Etage : 464,22 €/Mois (au lieu de 459,40 €) au 1<sup>er</sup> mars 2018, soit une augmentation de 1,05 % entre les indices de références des loyers des 4<sup>ème</sup> trimestres 2016 et 2017.

- Salon de coiffure : 317,77 €/Mois (loyer réactualisable au 1<sup>er</sup> juin prochain lorsque l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 sera connu)
- Studio du rez-de-chaussée : 272,03 € (loyer réactualisable au 1<sup>er</sup> octobre 2018 lorsque l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 sera connu)

### **Multiservices**

En application du bail en vigueur, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer mensuel du multiservices, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 918,73 € HT au lieu de 900,36 € HT (majoration de 2,04 % en application de l'indice des loyers commerciaux des 3<sup>ème</sup> trimestres de 2016 et 2017).

### **Site de la Forge**

Maison donnant sur la cour : 403,60 € par mois (au lieu de 400,00 €) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Augmentation de 0,90 % entre les indices de référence des loyers des 3<sup>ème</sup> trimestres 2016 et 2017

Maison donnant sur la rue des Ecoles : 392,93 € (loyer révisable au 1<sup>er</sup> septembre 2018 lorsque l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 sera connu)

Garage individuel : 17,00 € par mois (location précaire)

Garage double : 29,00 € par mois (location précaire)

**Location terrain 2<sup>ème</sup> tranche – Nouveau Quartier** – 137,00 € par ha et par an soit 205,50 € (location précaire portant sur 1 ha 63 a 05 ca)

### **Chaises et tables de l'ancienne salle des fêtes :**

La location des chaises de l'ancienne salle des fêtes est maintenue à 0,60 €/chaise (prévoir remplacement tampons). Quant aux tables qui étaient jusque-là gratuites, elles seront désormais louées 1 € l'unité.

## **CONTRAT D'ENTRETIEN DES L'HORLOGE ET DES CLOCHES DE L'EGLISE**

Après examen de plusieurs propositions, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre, la mieux disante, des Ets BODET, d'un montant de 264,00 € TTC par an, pour la maintenance des installations électriques des cloches et de l'horloge de l'église et de la protection de la foudre.

## **CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL**

Au regard de la qualité de ses prestations, le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat avec M. DOSSO et accepte son offre d'un montant de 7 431,00 € HT (contre 7 285,00 € en 2017) comprenant :

- les tontes avec ramassage et évacuation gazon (il en est prévu + ou – 17 au lieu de + ou – 15 l'an dernier) des 2 terrains de football, des pelouses

environnantes et de la bande engazonnée, Rue des Silènes, le long du CD 283 (5 837,00 € HT),

- l'apport d'engrais gazon sur les 2 terrains, en mars, juin, septembre (852,00 € HT au lieu de 843,00 € HT),
- le traitement sélectif gazon sur les 2 terrains (490,00 € HT au lieu de 484,00 € HT),
- l'aération des terrains, 2 fois par an (252,00 € HT au lieu de 238,00 € HT).

Néanmoins, il lui sera demandé de nous communiquer, en fin d'année, le nombre de tontes effectuées avec indication des dates d'intervention.

### **ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES D'HIVER**

L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi 26 février au vendredi 02 mars 2018 avec pour thème « l'aventure sensorielle ». Activités prévues : jeux divers et sportifs, atelier jeu et prévention sur l'hygiène bucco-dentaire, fabrication de slime, cours de cuisine avec l'intervention de « saveurs vives », sortie le jeudi 1<sup>er</sup> mars au musée Robert Tatin de Cossé.

Des suppléments sont sollicités pour l'atelier cuisine (+ 2 €) et la sortie au musée Robert Tatin (+ 5 € pour les 3/6 ans et + 8 € pour les 7/11 ans incluant une initiation à l'escrime).

Au vu du nombre important d'inscriptions (30 enfants de moyenne par jour), il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animation. Néanmoins, en raison des difficultés de recrutements, un devis a été sollicité auprès des PEPS, groupement d'employeurs s'adressant aux collectivités et associations : coût, selon le type de contrat, de 372,48 € ou de 342,68 € par mois (sur une période de 11 mois) pour un animateur embauché sur la base de 35 heures hebdomadaires pendant 4 semaines de vacances scolaires. Le conseil n'accepte pas cette proposition jugée trop onéreuse et va rechercher des animateurs qu'il rémunérera selon le forfait journalier fixé par délibération en date du 12 octobre 2017 (idem aux vacances d'été). Par ailleurs, le conseil municipal autorise le Maire à recruter, par contrat, dans le cadre d'un accroissement d'activités pendant les périodes de fonctionnement des accueils de loisirs (petites vacances, été), de 1 à 6 animateurs, en fonction des besoins.

### **Organisation des vacances scolaires – Convention annuelle intercommunale entre Ahuillé et Montigné**

Mme Nathalie MANCEAU rend compte d'une réunion en date du 18 décembre 2017 portant sur l'organisation des vacances scolaires en intercommunalité avec la commune d'Ahuillé. Il a été validé le principe d'un fonctionnement sur les bases suivantes :

- mise en place d'un centre de loisirs intercommunal avec fonctionnement pendant les périodes de petites vacances une semaine à Ahuillé et une semaine à Montigné,

- direction assurée par la commune d'accueil et mise à disposition de 2 animateurs par commune,
- transport assuré par les TUL au départ et à la charge de la commune sans accueil de loisirs : un seul horaire tant pour l'aller que le retour,
- souhait d'harmonisation des tarifs entre les 2 centres de loisirs. Néanmoins, si l'on tient compte du prix des repas, le prix à la journée avec repas pour un enfant primaire est quasi-identique (13, 25 € pour Ahuillé contre 13,12€ pour Montigné),
- étude par la Municipalité d'Ahuillé d'une nouvelle organisation de son péricentre (à Montigné, les accueils avant et après le fonctionnement du centre sont gratuits, ce qui n'est pas le cas à Ahuillé),
- facturation réalisée par la commune d'inscription des enfants,
- réalisation d'une plaquette unique pour les 2 communes avec validation préalable des élus.
- prise en charge de tous les frais par la commune d'accueil puis ventilation entre les communes au prorata du nombre de journées de présence,
- maintien du fonctionnement actuel pour le centre de loisirs de juillet avec organisation de camps en intercommunalité. D'ailleurs, à ce sujet, Anne-Sophie envisage l'organisation de 2 camps à Pouancé en juillet prochain (camps à dominance sportive : Natur'o pour les 6/8 ans et camps Splah pour les 9/11ans). Ces propositions devront être soumises pour avis à Ahuillé avant validation.
- formalisation de ces modalités par convention.

Cette nouvelle organisation pourrait démarrer dès les vacances d'avril avec un fonctionnement sur Ahuillé les 26 et 27 avril et du 02 mai au 04 mai 2018 (tout en prenant en compte qu'Anne-Sophie a déjà programmé une sortie au festival des Mouillotins avec Nuillé/Vicoïn). . Par contre, il n'y aurait pas d'accueil la 2<sup>ème</sup> semaine (du 07 au 11 mai 2018).

#### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LAVAL AGGLOMERATION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES ARRETS DE BUS**

M. le Maire présente le projet de convention à signer avec Laval Agglomération ayant pour objectif d'autoriser Laval Agglomération à occuper le domaine public, à réaliser les travaux d'aménagement des arrêts de bus sur le territoire de la commune, à en fixer la nature, les conditions de réalisation et d'entretien.

Laval Agglo s'assurera de la sécurité et de la solidité de ses ouvrages. La commune s'engage à l'informer de toute détérioration dont elle aurait connaissance.

Laval Agglo prendra en charge le remplacement et les réparations rendues nécessaires par des dégradations du mobilier (abri-bus, poteaux, corbeilles à déchets). En cas de vitre cassée, le nettoyage des lieux sera à la charge de la commune, le remplacement de la vitre à celle de Laval Agglo. Le nettoyage des abords des 6 arrêts situés sur la commune (Ht-Chêne, 3 Fontaines,

Primevères, Pétoulet, Prise Rolland et Calvaire) ainsi que le vidage des corbeilles seront assurés par la commune.

La présente convention est consentie pour un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de onze années.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve la convention présentée et autorise le Maire à la signer.

#### **DEMANDE ARRET TULIB A PORT-SEC**

Plusieurs habitants du hameau de Port-Sec sollicitent un arrêt TULIB au niveau de la Prise Rolland (en plus de l'arrêt de bus). Laval Agglo ne souhaitant pas créer de nouveaux arrêts TULIB, la commune, en cas d'accord, devrait supprimer un des 3 arrêts existants. Avant de se prononcer, des compléments d'informations seront sollicités auprès de Laval Agglo.

#### **ECOLE PUBLIQUE – SORTIE PEDAGOGIQUE DU 03 juillet 2018**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 234 ,25 € pour une sortie pédagogique des élèves de CE1 et CM le mardi 03 juillet 2018 dans la région de Saumur (l'une au musée du Champignon et l'autre au musée Jules Desbois). L'aide allouée correspond à 25 % du coût de l'activité et sera prélevée sur la dotation « classes de découverte/sorties pédagogiques ».

#### **HAMEAU DE LA PAILLARDIERE**

Un jeune couple est intéressé par l'achat de la parcelle 5 du Hameau de la Paillardière et sollicite une minoration du prix de vente du terrain de 500 €. Le conseil, lors de sa dernière réunion, avait évoqué cette possibilité mais à la condition d'une vente simultanée des 2 dernières parcelles. Contact va donc être repris avec le promoteur pour connaître sa position quant à l'acquisition ou non de la dernière parcelle. Quoi qu'il en soit, le conseil acceptera la minoration de 500 €.

#### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

##### **Bilan 2017**

L'année 2017 a été marquée par la mise en réseau avec une libre circulation des livres sur toute l'agglo (possibilité de réservation de documents via le portail et de les récupérer à la bibliothèque de son choix, utilisation d'une carte unique qui permet d'emprunter ou rendre ses livres dans tous les points d'accueil ...).

La bibliothèque de Montigné compte 273 adhérents actifs (257 en 2016) et possède 8 038 livres et revues. Elle a dénombré 2 842 passages en 2017 avec 6 436 prêts : 6140 à des montignéens et 296 à d'autres lecteurs du réseau via la navette,

### **Animations**

En 2017, la bibliothèque a organisé :

- 3 animations pour les petits avec la participation d'Anita Tollemer,
- un temps fort à l'automne ayant pour thème « Madagascar » : exposition de photos, chants et dégustation de spécialités malgaches (65 participants)

### **Transfert de locaux**

Le déménagement de la bibliothèque aura lieu, comme prévu, pendant les vacances d'avril. Contrairement à ce qui avait été annoncé, la bibliothèque ne sera pas fermée pendant plusieurs semaines. En effet, avec l'accord de la directrice de l'école publique, elle pourra s'installer provisoirement dans « l'ancienne maison – Rue des Ecoles », ce qui permettra aux enfants de continuer à la fréquenter dans le cadre des activités scolaires ou TAP. Par contre, au regard de l'exiguïté des locaux, certains livres devront être stockés d'ici la mise à disposition des nouveaux locaux à l'étage de ce bâtiment.

### **Animations programmées en 2018**

- Animations par Anita Tollemer destinées aux jeunes enfants en février et décembre 2018
- 11 avril 2018 : spectacle gratuit de la bulle sonore (lecture musicale)
- Temps fort d'automne : thème et dates non définis
- Inauguration des nouveaux locaux

### **Budget 2018**

Les bénévoles souhaitent la reconduction de la dotation de 3 700 € pour l'achat de livres + 500 € en animations.

Il est également demandé la fourniture d'un téléphone et d'une chaise de bureau + l'achat de mobilier pour l'aménagement des nouveaux locaux pour un coût de l'ordre de 1 800 €.

## **ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Par mail reçu ce jour, l'Inspecteur d'Académie émet un avis favorable à la demande de dérogation portant sur l'organisation de la semaine scolaire. En conséquence, dès la rentrée de septembre 2018, la commune est autorisée à organiser le temps scolaire des écoles de la commune sur 4 jours selon les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

## **SPECTACLE DES ESTIVALES**

Il se déroulera vraisemblablement le dimanche 29 juillet 2018, avec possibilité de repli, en cas de mauvais temps, à la salle des Fêtes. Laval Agglomération en assurera la programmation et l'organisation.

## ARGENT DE POCHE

40 jeunes de Montigné ont participé aux chantiers argent de poche (dont 17 pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2017), ce qui représente un coût pour Laval Agglo de 1 980 € pour 4 périodes de fonctionnement (vacances hiver, printemps, été (1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet) + Toussaint).

## QUESTIONS DIVERSES

Fête du jeu : Elle se déroulera le 07 avril 2018 à la salle des Fêtes. Comme tous les ans, il est fait appel aux volontaires pour l'organisation de cette manifestation.

Projet de construction d'une salle de sports : les élus d'Astillé n'ont à aucun moment informé la commune de leur projet, la Municipalité en ayant pris connaissance par la presse. Pour rappel, en 2014, la commune de Montigné avait engagé une réflexion avec les communes voisines, dont celle d'Astillé, pour évaluer les besoins et envisager un projet intercommunal.

Félicitations à Constance VILFEU qui a obtenu la palme d'or des meilleurs apprentis de France au niveau départemental en coiffure,

Subvention de 300 000 € accordée par Laval Agglomération à Echologia : des élus s'insurgent de l'attribution d'une subvention aussi importante à un organisme privé. M. le Maire informe que l'objectif de cette aide est de contribuer au développement du tourisme économique départemental

Commission de proximité – Pôle de musique : le conservatoire se tient à la disposition des associations qui souhaiteraient l'associer à leurs manifestations (gala de danse, théâtre, comité des fêtes ...),

Conseil Syndical du SCOT : il vient de se réunir pour la dernière fois. Une nouvelle entité sera installée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dont le nom reste à définir. Le nouveau conseil communautaire et le nouveau président devront être mis en place avant le 25 décembre 2018.

Taxe GEMAPI : cette taxe, fixée à 200 000 € par Laval Agglomération, sera prélevée sur la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâtie et non bâtie) et la CFE (cotisation foncière des entreprises). Son montant devrait être plafonné à 40 € par habitant.

## DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS

Commission des travaux : le 1<sup>er</sup> mars 2018 à 19 h 00

Commission des Finances : le 10 avril 2018 à 20 h 00

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Elle aura lieu le 29 mars (et non le 22 mars comme annoncé lors de la dernière réunion).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
<i>Absent excusé</i> Xavier POTTIER	Annie HILAND	Nathalie MARTEAU
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	Gérard TRAVERS
<i>Absente excusée</i> Nathalie FORET-VETTIER	Jérôme BEUNARD	Sylvie VILFEU